

2020 | Rapport Caractérisé Ecofi

Actifs (Md€) : 4,7 Md€

Part des Actifs couverts (%) : 100

Catégorie : Société de Gestion

Sources: Code de transparence 2020, Rapport Article 173, Rapport Article 173 - BTP Trésorerie, Reporting d'impact mensuel, Rapport de vote et de dialogue, Politique d'engagement



Avec la contribution du programme LIFE de la Commission européenne.

La Commission européenne n'est pas responsable pour l'utilisation du contenu qui en est fait.



Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	5
1. Actifs et activités.....	5
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat.....	5
1.1.1. Classes d'actifs considérées.....	5
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	5
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	5
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	5
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	5
2.1 Supervision.....	5
2.1.2 Intégration du climat aux décisions et objectifs conventionnels.....	5
2.1.3 Supervision par rapport aux objectifs climat fixés.....	5
2.2. Préparation et suivi.....	6
2.2.1 Comités internes dédiés au climat.....	6
2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat.....	6
2.2.3 Relations organisationnelles.....	6
2.3. Direction.....	6
2.3.2 Politique de rémunération liée au climat.....	6
2.3.3 Postes à responsabilité sur les sujets climat.....	7
2.4. Gestion des risques climatiques.....	7
2.4.2 Processus de gestion des risques.....	7
2.5. Adhésions.....	7
2.5.1 Initiatives climatiques.....	7
2.5.2 Groupe de travail.....	7
3. Stratégie climat.....	7
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	7
3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques.....	7
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	8
3.1.3 Plans d'amélioration continue.....	8
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	8



3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	8
3.2.3 Seuils et suivi.....	9
4. Construction d'une résilience à long terme.....	9
4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services.....	9
4.1.1 Identification.....	9
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	9
5.1 Place du climat dans l'ESG.....	9
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	9
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C).....	10
5.1.4 Suivi des controverses liées au climat.....	11
5.3 Climat dans les investissements thématiques.....	11
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	11
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat.....	11
6.1 Exercice des droits de vote.....	11
6.1.1 Climat dans la politique de vote.....	11
6.1.2 Bilan des votes liés au climat.....	11
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	12
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial.....	12
6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement.....	12
7. Développement d'une expertise interne.....	13
7.2 Efforts déployés.....	13
7.2.1. Ressources techniques.....	13
7.2.2 Ressources humaines.....	14
Pilier II Incidences sur les investissements.....	15
Pilier III Incidences des investissements.....	16
1. Identification.....	16
1.3. Incidences analysées.....	16
1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	16
1.3.2. Développement méthodologique.....	16
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	16
2.1. Emissions de GES.....	16
2.1.1. Tableau des émissions de GES induites.....	16
2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu.....	16
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	16
2.3. Suivi et analyse.....	17
2.3.1. Analyse des émissions de GES.....	17
2.3.1. Communication des résultats.....	17
3. Explications propre à chaque analyse d'alignement.....	17
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	17



3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	17
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	17
3.3. Résultats (1).....	17
3.3.1. Communication des résultats.....	17
Pilier IV Transparence & Communication.....	18
1. Format et efforts de présentation de l'exercice.....	18
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	18
1.1.1 Forme du rapport.....	18
1.1.2 Rapport par fonds.....	18
1.1.3 Dissociation climat/ESG.....	18
1.2 Structure de publication des informations.....	18
1.2.1 Plan type.....	18
1.5. Eléments de pédagogie.....	18
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés.....	18
2. Communication sur le climat.....	19
2.1. Stratégie de communication (relative au climat).....	19
2.1.1. Stratégie de communication.....	19
2.1.2. Leviers de communication.....	19
2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat.....	19
2.2.3. Transparence des produits et services.....	19



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

Tableau des actifs couverts par l'exercice

Classes, Fonds, poches	Montant des encours	Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus
Actions	491 000 000	8%
Diversifié	901 000 000	15%
Monétaire	1 838 000 000	30%
Obligations convertibles	247 000 000	4%
Obligations	2 631 000 000	43%

1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

Classes, Fonds, poches	Risque / Opportunité physique	Risque / Opportunité de transition	Alignement	Estimation d'impact (émetteur)	Estimation d'impact (entité)
Actions cotées	NC	NC	Scenario 2°C	NC	NC

1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

"Les fonds ISR et thématiques (Ecofi Enjeux Futurs, Ecofi Trajectoires Durables, Ecofi Agir pour le Climat), sont à considérer comme « Article 9 », car ils investissent dans des émetteurs, conformes au processus ISR d'Ecofi mais aussi développant des solutions et des produits en ligne avec les thèmes du développement durable." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.8)

Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition

Classes, Fonds, poches	Description	Montant	Poids
Fonds ISR	66 Fonds dont des Fonds labellisés (1 GreenFin, 8 ISR)	4 700 000 000	77%
dont Ecofi Enjeux Futurs	Labellisé ISR, considéré comme article 9 SFDR	277 849 903	NC
dont Ecofi Agir pour le Climat	Labellisé Greenfin, considéré comme article 9 SFDR	43 029 132	NC
dont Ecofi Trajectoires Durables	Labellisé ISR, considéré comme article 9 SFDR	48 397 682	NC
Total		5 069 276 717	NC

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.1 Supervision

2.1.2 Intégration du climat aux décisions et objectifs conventionnels

"Cette politique [d'engagement actionnarial] a été validée par le Directoire, après l'examen des propositions du Comité Ethique et de Mission d'Ecofi." (Politique d'engagement, 2021, p.1)

2.1.3 Supervision par rapport aux objectifs climat fixés

"Par ailleurs le Conseil d'administration des SICAV (qui se réunit 2 à 3 fois par an), le Conseil de Surveillance du FCPE ou à défaut le Comité de Direction d'Ecofi (qui se réunit chaque semaine) donne son point de vue sur certaines entreprises ou Etats contenus dans les portefeuilles." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.27)



2.2. Préparation et suivi

2.2.1 Comités internes dédiés au climat

Sans préciser son rôle dans les enjeux climatiques : "En 2006 Ecofi a constitué un Comité éthique qui contribue à éclairer la politique de gestion sur les enjeux clés en matière d'ISR et de finance solidaire. Le Comité, devenu en 2020 Comité Ethique et de mission, est composé par 11 experts sur les enjeux ESG. Le comité contrôle le respect de la mission d'Ecofi et émet des avis et des recommandations sur les questions éthiques, dont le processus ISR et les activités de vote et dialogue avec les sociétés." (Rapport article 173, 2020, p.5)

"il s'agit de personnalités bénéficiant d'une expertise dans le domaine de l'environnement, de l'économie sociale ainsi que des représentants du Groupe Crédit Coopératif." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.)

2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat

Sans préciser le climat, l'entité évoque les critères environnementaux dans la définition et l'application de leur stratégie : "Ainsi, des indicateurs quantitatifs propres ont été définis, permettant de suivre avec plus d'acuité les points clés en termes de RSE, dans une démarche de progrès. Une démarche collaborative a également été réalisée pour mener à bien l'intégration de cette politique RSE ambitieuse au sein d'Ecofi. Dans un premier temps, nous avons animé plusieurs ateliers avec un groupe de collaborateurs représentatifs de l'ensemble des départements. Ces ateliers ont permis de définir quels étaient les enjeux au sein de la société sur ces questions de Responsabilité sociale et environnementale et ont abouti à la création d'un questionnaire qui a été envoyé à l'ensemble de la société concernant leurs priorités sur ces sujets, qui a obtenu un taux de réponse très élevé de 80%. Dans un temps 3, de nouveaux ateliers ont été constitués pour identifier globalement et sur les trois piliers environnementaux, sociaux et d'organisation les actions à mettre en place pour améliorer nos pratiques, tant pour la qualité de notre travail que de notre quotidien au bureau. Aujourd'hui, un plan d'action RSE a été validé par le Comité de direction sur les 3 volets environnementaux, sociaux et d'organisation, avec des chefs de chantier pour piloter ces projets." (Rapport article 173, 2020, p.10)

2.2.3 Relations organisationnelles

"Tous les départements d'Ecofi sont impliqués dans l'ISR. Les départements les plus concernés sont la Gestion, le Développement, la Conformité, la Communication, le Middle office et le Juridique.

L'équipe qui s'occupe de développer les politiques ISR est le Département du développement éthique et solidaire, composé par 5 personnes et assisté annuellement par 2 personnes en contrat d'alternance ou de stage.

Cette équipe a le soutien du Comité Ethique et de Mission d'Ecofi qui donne son avis sur les critères d'investissements ESG et veille à leur homogénéité pour l'ensemble de nos fonds ISR." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.13)

2.3. Direction

2.3.2 Politique de rémunération liée au climat

"En ligne avec l'Article 5 du règlement SFDR, la politique de rémunération variable des salariés et des mandataires sociaux d'Ecofi prend également en compte l'intégration de facteurs ESG. Sur une base annuelle, les gérants des fonds d'Ecofi sont évalués entre autres critères sur leur capacité à respecter le processus ISR d'Ecofi.

De même, la politique de rémunération variable des mandataires sociaux, comprend un indicateur sur le niveau d'alignement des fonds ouverts d'Ecofi avec le scénario climatique 2°C d'ici 2050. Le respect de ce critère est évalué par le Comité des rémunérations." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.8)



2.3.3 Postes à responsabilité sur les sujets climat

"Ecofi appuie cette démarche par une politique interne active pilotée par une référente RSE." (Rapport article 173, 2020, p.10)

Directeur du département éthique et solidaire :

- Définition des conditions de l'exercice des droits de vote pour favoriser un comportement responsable (climat inclu)
- Définition des types de dialogue/engagement avec les sociétés investies
- Sélection des sociétés avec qui engager le dialogue (ex. controverse climat)
- Définition des thématiques de dialogue (climat inclu)

2.4. Gestion des risques climatiques

2.4.2 Processus de gestion des risques

Sans être de la gestion de risque pur, le respect du processus ISR est décrit :

"Ecofi contrôle quotidiennement le respect du processus ISR par les gérants des fonds, des critères prévus par les labels ISR et Greenfin pour les fonds concernés, et de la politique d'engagement (vote et dialogue, à travers 3 niveaux de contrôle principaux :

- 1er niveau : Département ISR
- 2ème niveau : Service contrôle et reporting
- 3ème niveau : Service conformité et contrôle interne" (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.27)

2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)
PRI (les Principes pour l'Investissement Responsable)
CDP
Association Ethique et Investissement

2.5.2 Groupe de travail

"Ecofi participe à la Commission ESG et Impact Investing de la SFAF (Société française des analystes financiers) et à la Plénière investissement responsable de l'AFG (Association française de la gestion financière)" (Rapport article 173, 2020, p.9)

3. Stratégie climat

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques

L'entité a le statut d'entreprise à mission et intègre la RSE, qui englobe l'impact environnemental, au cœur de sa stratégie.

Suivi de la stratégie extra-financière des émetteurs : "Pour ce qui est du suivi de la stratégie extra-financière, le département ISR est en charge de l'amélioration continue du processus ISR d'entreprises et des Etats. Ce travail est fondé sur la recherche interne du département ISR et sur l'analyse des pratiques et des nouvelles tendances en termes d'ISR. Il est alimenté par la réflexion du Comité Ethique et de Mission composé par des experts sur les enjeux ESG, et qui a pour mission d'émettre des avis et des recommandations sur les questions éthiques, dont le processus ISR et les activités de dialogue avec les sociétés." (Politique d'engagement, 2021, p.3)



3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

Démarche interne : "En matière environnementale, Ecofi a fait le choix de retenir les fournisseurs qui prennent en compte ces enjeux. A titre d'exemple : les fournitures de bureau sont issues d'un catalogue déterminé en commun avec le Crédit Coopératif en retenant des produits à faible impact environnemental ou hautement recyclables ; les imprimeurs choisis doivent être labellisés. La Société est également engagée dans une démarche de recyclage des déchets, notamment le papier et les toners d'impression. En 2019, Ecofi a opté pour une énergie verte, en modifiant son contrat. Enfin, Ecofi le siège d'Ecofi se situe dans des locaux à la norme HQE. Nous sensibilisons également les collaborateurs en interne." (Rapport article 173, 2020, p.10)

Processus de gestion ISR : "Pour nos fonds ouverts, nous appliquons un processus de sélection des émetteurs (entreprises et pays) appelé « processus ISR » décrit dans ce Code. Le processus ISR est appliqué à 100% des fonds ouverts d'Ecofi (hors fonds à gestion déléguée et fonds indexés). Certains mandats et fonds dédiés sont également ISR." (Code de transparence pour les Fonds ISR, 2020, p.9)

Engagement actionnarial : "Nous prenons également en compte les questions ESG dans nos pratiques d'actionnaires grâce à la mise en oeuvre d'une politique d'engagement (vote et dialogue) exigeante avec les entreprises." (Code de transparence pour les Fonds ISR, 2020, p.9)

Formalisation de la démarche d'investisseur responsable :

- Sélection ESG
- Fonds thématiques ESG
- Exclusions climatiques
- Engagement des émetteurs sur des thèmes climat
- Eléments d'analyse ESG disponibles pour tous

3.1.3 Plans d'amélioration continue

Processus ISR

"Ecofi continuera l'intégration de l'alignement avec le scénario climatique 2°C dans l'analyse de ses investissements.

- Ecofi prévoit de renforcer son processus ISR, à travers notamment l'exclusion des sociétés impliquées dans les énergies fossiles.
- Ecofi prévoit d'élargir la gamme des fonds labellisés.
- Ecofi continuera l'amélioration de son modelé de reporting d'impact.
- Ecofi complètera le projet de refonte de son outil informatique de gestion interne des données ESG et d'impact." (Rapport article 173, 2020, p.16)

Politique de vote

"Début 2021, Ecofi a mis à jour la partie sur le vote de sa politique d'engagement pour la rendre plus rigoureuse concernant les questions ESG." (ibid, p.16)

Engagement actionnarial

"Ecofi développera des indicateurs de suivi concernant l'efficacité de ses actions de dialogue." (ibid, p.16)

3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en oeuvre

Exclusion des secteurs de l'extraction de charbon et de la production d'énergie liée au charbon.

"Le niveau d'implication des sociétés dans les secteurs exclus est analysé à travers la recherche de Vigeo Eiris." (Rapport article 173, 2020, p.1)

"Concernant les entreprises, tous les OPC ouverts d'Ecofi appliquent les exclusions suivantes :



[...]

- entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon ;
- sociétés avec des notations ESG insuffisantes conformément au niveau d'intensité ISR ;
- sociétés impliquées dans des controverses graves conformément au niveau d'intensité ISR.

Concernant les Etats, tous les OPC ouverts appliquent les exclusions suivantes :

[...]

- Etats avec des notations ESG insuffisantes conformément au niveau d'intensité ISR ;" (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.)

3.2.3 Seuils et suivi

En 2020 l'entité a amélioré sa politique charbon passant l'exclusion des sociétés impliquées dans le charbon (extraction du charbon et production d'énergie liée au charbon) de 20% à 10% maximum du CA.

4. Construction d'une résilience à long terme

4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services

4.1.1 Identification

L'entité souligne 6 indicateurs ESG pour ses fonds ISR dont les indicateurs climatiques :

- intensité et empreinte carbone (GES scope 1 & 2)
- alignement avec un scénario de réchauffement 2°C d'ici 2050

5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

"La gestion ISR repose sur la sélection d'entreprises et d'États considérés comme étant les plus performants en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Cette dernière est mesurée au travers du respect de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.15)

"L'analyse de la performance ESG des entreprises est principalement fondée sur les critères d'évaluation utilisés par Vigeo Eiris. Notre univers d'investissement est constitué de plus de 4800 entreprises dans le monde. Nous avons choisi d'équipondérer le poids des 3 domaines Environnement, Social et Gouvernance dans la note finale ESG (de 0 à 10) qu'Ecofi attribue aux entreprises. La note finale ESG, calculée selon la Méthode I-Score, permet de surpondérer les impacts réels plutôt que les discours des entreprises ainsi que 4 critères à fort impact ESG de la Touche Ecofi" (Rapport article 173, 2020, p.2)

Les critères environnementaux comptent pour 23,3%, le poids climat n'étant pas explicitement cité.

"L'analyse environnementale des entreprises permet d'appréhender l'impact direct et indirect de leur activité sur l'environnement. Ces critères sont qualitatifs (exemple : adoption d'un système de management environnemental - SME) et quantitatifs (exemples : % de sites de production dont le SME est certifié ISO 14001 ou émissions de gaz à effet de serre globales sur une année). Les enjeux Environnementaux des entreprises diffèrent fortement selon les secteurs.

L'analyse environnementale des émetteurs souverains intègre la politique environnementale globale menée par le gouvernement ainsi que la performance de l'État sur une série d'indicateurs quantitatifs tels que la répartition des sources d'énergie, le niveau et l'évolution des émissions de CO₂, l'utilisation des ressources en eau, l'utilisation de pesticides, etc." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.16)



"Pour favoriser une économie bas-carbone et réduire les risques de transition climatique, Ecofi applique plusieurs critères concernant les changements climatiques à travers ses stratégies ISR.

- Sélection ESG : les notations ESG calculées par Ecofi considèrent la thématique du changement climatique et l'intègre donc dans son modèle d'analyse. Parmi les principaux indicateurs nous citons le niveau d'émissions atmosphériques et le développement des produits aux impacts environnementaux significativement réduits (détails aux paragraphes 3.5 et 4.1).
- Thématique ESG : certains fonds thématiques d'Ecofi (détails au paragraphe 1) sont investis dans des sociétés impliquées dans le développement de solutions à impact environnemental positif contribuant à la transition énergétique et écologique.
- Exclusion : Ecofi exclut les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et dans la production d'énergie liée au charbon (détails aux paragraphes 3.5 et 4.1).
- Engagement : Ecofi soutient plusieurs initiatives de vote et de dialogue qui contribuent au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et de la transition énergétique et écologique (détails au paragraphe 6.4).
- Impact Investing : les fonds solidaires d'Ecofi (détails aux paragraphes 1 et 4.5) investissent dans des entreprises engagées dans la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- Intégration ESG : tous les gérants et analystes d'Ecofi ont accès aux données concernant les impacts environnementaux directs et indirects des émetteurs pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. Les gérants des fonds ISR doivent respecter les critères ESG prévus par le processus ISR." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.17)

"La recherche ISR d'Ecofi s'appuie sur les analyses et notations ESG de l'agence Vigeo Eiris. Nous utilisons les résultats de Vigeo Eiris comme matière première pour réaliser notre propre évaluation de la performance ESG des entreprises et Etats dans lesquels nous souhaitons investir. Pour effectuer l'analyse ESG des entreprises, l'équipe ISR s'appuie également sur :

- les données publiées par les entreprises elles-mêmes : documents de référence, rapports annuels et de développement durable, site internet, etc. ;
- les rencontres avec le management des entreprises au cours d'événements organisés à destination des investisseurs, de leurs assemblées générales, et de dialogues directs réalisés par Ecofi ;
- la recherche ISR d'autres prestataires externes ;
- fournisseurs de données : ISS ESG et Thomson Reuters ;
- agences de vote et d'analyse de la gouvernance des entreprises : Proxinvest pour la France, ECGS pour l'Europe et ISS pour le monde hors Europe ;
- sociétés de bourse (Natixis, Oddo BHF SCA, Exane, Kepler Cheuvreux, etc.)." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.15)

5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

Processus de sélection ISR repose sur 3 principes :

- Exclusion sectorielle (charbon)
- Sélection au regard de la performance ESG (dont critères climatiques)
- Gestion des émetteurs controversés (dont thèmes climatiques)

"Le processus ISR est appliqué à 100% des fonds ouverts d'Ecofi à travers 3 niveaux d'intensité ISR qui excluent respectivement environ 60%, 40% et 20% de l'univers d'analyse ESG monde" (Rapport article 173, 2020, p.1)

L'entité détaille leur méthodologie pour définir l'intensité ISR de leurs émetteurs dans leur document (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.21-23).

L'entité applique également son processus ISR aux contreparties et sous-jacents lorsqu'elle utilise des produits dérivés ou qu'elle investit dans d'autres OPC. Elle en détaille également les règles (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.26)



5.1.4 Suivi des controverses liées au climat

Sans préciser le climat : "Ecofi retravaille les données fournies par Vigeo Eiris à travers sa propre méthodologie interne. [...] En outre, afin de permettre à Ecofi de garder son indépendance vis-à-vis des notations que lui fournit Vigeo Eiris, nous avons mis en place un Comité controverses. Ce dernier analyse la validité des notations controverses fournies par l'agence de notation et fonde ses analyses sur la recherche fournie par le département ISR. Le Comité controverses est composé du Président du Directoire, du Directeur général, du Directeur de la conformité et du contrôle interne ainsi que du Directeur des risques." (Rapport article 173, 2020, p.3-4)

5.3 Climat dans les investissements thématiques

5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

"certains fonds ISR d'Ecofi sont spécialisés sur des thématiques environnementales et sociales. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices avec des impacts environnementaux (ex. transition énergétique, efficacité énergétique)" (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.10)

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.1 Climat dans la politique de vote

"La politique de vote d'Ecofi ambitionne de favoriser la pérennité et le développement de l'entreprise ainsi que sa Responsabilité sociale et environnementale (RSE). Elle s'articule autour de six principes fondamentaux" (Politique d'engagement, 2021, p.5) Parmi ces 6 principes, un concerne la RSE de l'entreprise dont fait parti le climat. L'entité détaille dans son document d'engagement toutes les thématiques par principes. Parmi eux on peut souligner :

- "Ecofi s'attache à favoriser les actions visant à améliorer la responsabilité sociale des entreprises. Dans ce sens, la société de gestion encourage les résolutions en faveur d'une gestion plus saine de l'environnement" (ibid, p.7)
- "Ecofi, en tant qu'investisseur engagé et de long terme, soutient les résolutions externes proposées par les actionnaires, lorsqu'elles ont pour objectif d'augmenter la transparence des sociétés sur les aspects environnementaux" (ibid, p.7)
- "Si une société ne publie pas ses émissions de gaz à effet de serre, Ecofi refusera l'approbation des comptes. Pour les AG des sociétés américaines, qui ne prévoient pas l'approbation des comptes, Ecofi votera contre le renouvellement des administrateurs s'ils font partie du Comité d'audit ou de RSE" (ibid, p.8)
- "les autorisations d'émissions d'options au profit de mandataires sociaux doivent inclure des conditions de performance de long terme (au moins 4 ans) financières et de responsabilité sociale et environnementale de la société dont les principaux constituants doivent être communiqués aux actionnaires préalablement à l'assemblée générale" (ibid, p.10)
- "les attributions d'actions gratuites au profit de mandataires sociaux doivent être soumises à des conditions de performance de long terme (au moins 4 ans) financières et de responsabilité sociale et environnementale de la société" (ibid, p.11)
- "Ecofi exige que les politiques de rémunération intègrent aussi des critères de performance sociale et environnementale." (ibid, p.11)

Elle détaille aussi les conditions de vote contre, sans mentionner explicitement le climat : "La politique de rémunération n'intègre pas de critères de performance sociale et environnementale" (ibid, p.13)

6.1.2 Bilan des votes liés au climat

L'entité a exercé ses droits de votes dans 272 assemblées générales totalisant 4468 résolutions. Elle cite les exemples les plus emblématiques de votes environnementaux :

- l'établissement et la publication des objectifs de réduction d'émissions pour Royal Dutch Shell ;



- l'adoption d'un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes pour Total ;
- la publication d'un rapport concernant les impacts sur le changement climatique pour JPMorgan Chase et Union Pacific Corporation ;
- la publication d'un rapport concernant les impacts sur la pollution pour Amazon.Com ;
- l'intégration du respect de l'accord de Paris dans le statut pour Fortum Oyj ;
- l'intégration des impacts sur les changement climatique dans les évaluations des crédits pour Bank of Montreal et Toronto Dominion Bank ;
- la publication d'un rapport sur les risques de réputation liés au soutien aux énergies fossiles non conventionnelles pour JPMorgan Chase ;
- la publication sur les efforts mis en place pour limiter la déforestation pour The Procter & Gamble Company ;
- [...]
- l'utilisation et la publication de critères de RSE pour le calcul de la rémunération variable du management pour Apple et Verizon Communications ;
- [...]
- Total : avec 10 autres investisseurs européens, Ecofi a engagé un projet de dépôt de résolution pour l'AG 2020 de Total. La résolution vise à renforcer la contribution du modèle économique de Total à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat. Il a été demandé à Total de préciser un plan d'actions à moyen et long termes, ainsi que les moyens déployés pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan doit également intégrer les émissions indirectes. La résolution a réussi à réunir le nombre de titres nécessaires à l'inscription à l'AG mais elle a été repoussée (16 % d'approbation)." (Rapport article 173, 2020, p.13)

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

Sans préciser le climat : dialogues individuels, collectifs et institutionnels sur la prise en compte des enjeux ESG sans condition de détention d'un seuil minimal du capital.

"Ecofi entend jouer son rôle dans l'amélioration de la gouvernance et des politiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans lesquelles elle investit les actifs qui lui sont confiés." (Politique d'engagement, 2021, p.1)

L'entité détaille les types de dialogue, la sélection des sociétés avec qui engager le dialogue, les thématiques de dialogues ainsi que les étapes du dialogue, menés par leur département éthique et solidaire (détail, ibid, p.4). Elle mentionne les aspects ESG qui englobent les enjeux climatiques mais sans expliciter le climat.

6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

L'entité précise ses engagements et les détaillent dans un document dédié "Rapport de vote & de dialogue". Elle y répertorie également tous ses dialogues individuels depuis 2012.

Dialogue individuel

"En 2020, Ecofi a dialogué avec 10 sociétés : Albioma, Argan, Carl Zeiss, Daimler, Logicor, Renault, Sanofi, Total, VAT, Volitalia.

Le dialogue s'est concentré sur les points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale de ces 10 sociétés et sur leur implication dans des épisodes controversés, identifiés à travers l'analyse ESG d'Ecofi. Au total, le département ISR d'Ecofi a posé 178 questions concernant les thématiques suivantes :

- Albioma : impact social et environnemental des activités solaires et biomasses, transition énergétique, pratiques de gouvernance.
- Argan : stratégie climatique, impact social et environnemental des fournisseurs, impact environnemental social des entrepôts, pratiques de gouvernance.
- Carl Zeiss : politiques de RSE, transparence et performances sociales et environnementales, pratiques de gouvernance.



- Daimler : respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt, impacts environnementaux des batteries.
- Logicor : politiques de RSE, transparence et performances sociales et environnementales, pratiques de gouvernance.
- Renault : respect des droits humains dans l'approvisionnement en cobalt, impacts environnementaux des batteries, pratiques de gouvernance.
- Sanofi : accès aux médicaments, sécurité des produits.
- Total : transition énergétique, résolutions AG 2020.
- VAT : politiques de RSE, transparence et performances sociales et environnementales, pratiques de gouvernance.
- Voltalia : stratégie climatique, impact social et environnemental des fournisseurs, respect des droits de l'Homme, cycle de vie des équipements, pratiques de gouvernance." (Rapport article 173, 2020, p.13)

Dialogue collectif

"Concernant le dialogue collectif, Ecofi a participé à 16 initiatives en 2020, coordonnées par ses réseaux internationaux de finance responsable, comme Shareholders for Change (SfC), les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le CDP, Access to Medicine Foundation (ATM).

Ces 16 initiatives ont permis à Ecofi de contacter 132 sociétés différentes investies par ses fonds. Les 16 initiatives de dialogue collectif se sont focalisées sur trois thématiques : la transition énergétique, les droits de l'homme et la responsabilité fiscale." (Rapport article 173, 2020, p.13)

Elle énumère ensuite les thèmes de la transition énergétique (voir *ibid*, p.13) :

- Initiation sur la décarbonisation (objectif d'accompagner les entreprises dans la réduction des risques liés à leur impact climatique)
- Dialogue sur la transition juste (lettre adressée à 3 énergéticiens pour organiser un dialogue autour de la transition énergétique)
- Campagne pour la transparence (inciter les entreprises à répondre au questionnaire CDP)
- Campagne de questions écrites au CAC 40 (campagne de questions à différents sujets ESG adressée à l'ensemble du CAC 40)
- Dialogue avec Total (dépôt d'une résolution visant à renforcer la contribution du modèle économique à l'atteinte des accords de Paris)
- Dialogue avec Repsol (demande de préciser la raison du report des investissements dans les EnR)
- Dialogue avec Hannover RE (soutien au dialogue concernant plusieurs enjeux ESG)
- Dialogue sur l'implication dans des controverses (demande d'explications concernant l'implication d'entreprises dans des controverses lié à leur impact négatif sur le changement climatique)

Dialogue institutionnel

"En 2020, Ecofi a participé à 5 initiatives de dialogue avec les institutions" (détail voir *ibid*, p.15-16)

- Consultation sur la transparence des produits financiers
- Dialogue pour une reprise verte durable
- Alliance européenne pour une relance verte
- Consultation sur la transparence des informations ESG
- Consultations sur l'Eco-Label de l'UE

7. Développement d'une expertise interne

7.2 Efforts déployés

7.2.1. Ressources techniques

Vigeo Eiris pour la performance ESG des entreprises et notations de controverses.

RepRisk pour l'analyse de controverses.

Méthode I-Score.

Analyse des résolutions de votes aux assemblées générales :

"- Proxinvest pour les sociétés françaises,



- ECGS (European Corporate Governance Service) pour les sociétés de tous les pays européens hormis la France,
- ISS (Institutional Shareholder Services) pour les sociétés hors Europe." (Politique d'engagement, 2021, p.5)

"tous les gérants et les analystes d'Ecofi ont accès à l'ensemble des éléments d'analyse ESG afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. Grace à une base de données propriétaire permettant de donner un accès aux scores ESG et aux indicateurs d'impact, les gérants peuvent améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.11)

7.2.2 Ressources humaines

"Les 15 gérants d'Ecofi gèrent des fonds ISR. L'équipe d'analystes ISR est composée de 5 personnes, et est assistée annuellement par 2 personnes en contrat d'alternance ou de stage. 10 collaborateurs analystes et gérants sont dédiés à l'ISR en équivalent temps plein." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.13)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.3. Incidences analysées

1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Alignement avec le scénario 2°C	Part du portefeuille aligné	Prospectif	ISS ESG	AIE 2DS	2050	BTP Trésorerie : 58,9% Ecofi Enjeux Futurs C : 51,6%	NC 98%	vs univers monde 53,4% vs univers 48,4%

1.3.2. Développement méthodologique

"En 2020 Ecofi a enrichi son modèle de reporting d'impact mensuel pour l'ensemble de ses fonds ouverts avec un indicateur sur l'alignement des portefeuilles avec le scénario climatique 2° d'ici 2050." (Rapport article 173, 2020, p.11)

2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.1. Tableau des émissions de GES induites

Tableau des émissions de GES induites

Classe d'actifs / portefeuille ou fonds	Couverture des données	Périmètre d'émissions (opérationnel)	Fournisseur	Résultats	Cibles et écarts / atteintes
BTP Trésorerie Ecofi Enjeux Futurs C	NC 98%	Scope 1,2	NC Bloomberg, ISS ESG, Ecofi	78 tCO2eq/M€ CA 226,5 tCO2eq/M€ CA	vs univers monde 353 tCO2eq/M€ CA vs univers 332,9 tCO2eq/M€ CA
Ecofi Enjeux Futurs C	100%	Scope 1,2	Bloomberg, ISS ESG, Ecofi	16 194 tCO2ea	NC

2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

"Ecofi évalue pour chaque société investie les émissions de gaz à effet de serre (GES) en tonnes équivalent CO2 (t.eq CO2). Les données sont calculées sur la base des émissions classées par scope en fonction de leur origine (Scope 1 : émissions directes issues des activités de production / Scope 2 : émissions indirectes issues de la consommation d'énergie)." (Reporting 173 BTP Trésorerie, 2020, p.2)

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

"Sur la base de ces données, Ecofi calcule les indicateurs suivants :

- Intensité carbone des sociétés : elle est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires (t CO2eq / M€ CA). Cet indicateur permet de comparer la performance GES des émetteurs en portefeuille indépendamment de leur taille.
- Intensité carbone du portefeuille : elle est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaire, pondérées par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.
- Empreinte carbone de portefeuille : cet indicateur mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille, rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. L'indicateur permet d'attribuer au portefeuille une part de responsabilité dans les émissions de GES des entreprises. L'empreinte carbone concerne seulement les actions." (Reporting 173 BTP Trésorerie, 2020, p.2)



"Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds." (Reporting 173 Ecofi Enjeux Futurs C, 2020, p.4)

2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Analyse des émissions de GES

Fond BTP Trésorerie

"Le fonds présente une surpondération des sociétés financières (26,1 % de l'actif) qui génèrent des émissions de CO2 scope 1 et 2 très faibles et explique donc le faible taux d'émission de gaz à effets de serre par rapport à notre univers d'analyse ESG (composé pour 11,3 % de sociétés financières).

La société investie la plus polluante en termes d'émissions absolues est BASF (21.485.000 t.eq CO2), investie à 1,6 %. La société la plus polluante en termes d'intensité carbone est Accor (1.008,3 t CO2eq/ M€ CA), investie à 2,4 %." (Reporting 173 BTP Trésorerie, 2020, p.3)

2.3.1. Communication des résultats

Les résultats sont donnés par fond et communiqués dans chacun de leur reporting 173.

3. Explications propre à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Part du portefeuille aligné avec le scénario 2°C

"La méthodologie pour évaluer l'Alignement avec le scénario 2°C est fondée sur la différence entre les 2 facteurs suivants :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050 (estimées sur la base des émissions passées, adhésion à la Science Based Target et qualité de la stratégie climatique) avec
- le budget carbone alloué à la même société pour les scénarios 2°C (2DS) (estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie (rapport AIE : « World Energy Outlook ») et recalculé sur la base de la part de marché de la société dans le secteur.

Le budget d'émissions carbone pour chaque société est calculé à travers la dotation par secteur puis par entreprise en fonction des parts de marché, sur la base du Sectoral Decarbonization Approach (SDA), développé par la Science Based Target initiative. L'approche sectorielle repose sur la définition d'un budget carbone spécifique à un secteur économique. Ce budget est calculé suivant le potentiel de dé-carbonisation qui peut être envisagé au sein de ce secteur et selon les projections de croissance de ce secteur." (Reporting 173 BTP Trésorerie, 2020, p.3)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

AIE 2DS

3.3. Résultats (1)

3.3.1. Communication des résultats

Les résultats sont donnés par fond et communiqués dans chacun de leur reporting 173.



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Les informations sont regroupées dans plusieurs documents dédiés à la politique ESG, à la politique de vote et d'engagement, dans le reporting 173 de l'entité ainsi que dans les rapports mensuels des fonds (financiers et extra-financiers).

"Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé respectivement par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF lors de leurs Conseils d'administration en 2018.

Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code :

- Améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes ;
- Contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence." (Code de transparence pour les fonds ISR, 2020, p.4)

1.1.2 Rapport par fonds

"Ecofi publie pour ses fonds ISR un reporting d'impact mensuel qui contient un certain nombre d'informations comme la note ESG globale du fonds, la note ESG des 5 principales entreprises en portefeuille et la performance du portefeuille sur les 6 indicateurs d'impact ESG suivants :

- Environnement
 - Intensité et empreinte carbone (émissions de GES scope 1 et 2)
 - Alignement avec le scénario climatique 2°C d'ici 2050" (Rapport article 173, 2020, p.4)

Un rapport article 173 est produit pour le fond supérieur à 500M€.

1.1.3 Dissociation climat/ESG

Non, le climat fait parti de la thématique environnement de ses critères ESG. La pondération n'est pas explicité même si certains thèmes mis en avant.

1.2 Structure de publication des informations

1.2.1 Plan type

Rapport 173, code de transparence européen.

1.5. Eléments de pédagogie

1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

L'entité détaille son processus ISR, les thèmes abordés, les règles de vote ainsi que le processus d'engagement.



Elle décrit également les méthodologies des indicateurs climats (intensité carbone, empreinte carbone, alignement du portefeuille avec un scénario 2DS)

2. Communication sur le climat

2.1. Stratégie de communication (relative au climat)

2.1.1. Stratégie de communication

Transparence sur leur gestion et engagement des entreprises investies.

2.1.2. Leviers de communication

Documents disponibles sur leur site internet :

- annuellement : informations sur la gestion ISR, vote et engagement
- mensuellement : reporting extra-financier du portefeuille

"Géré par le département éthique et solidaire qui définit les conditions de l'exercice des droits de vote pour favoriser un comportement responsable. L'entité détaille les types de dialogue, la sélection des sociétés avec qui engager le dialogue, les thématiques de dialogues ainsi que les étapes du dialogue, menés par leur département éthique et solidaire" (Rapport de vote & de dialogue, 2020, p.5)

2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat

2.2.3. Transparence des produits et services

Reporting mensuel de chaque fonds avec publication des indicateurs climats (intensité carbone et/ou empreinte carbone, alignement du portefeuille avec le scénario 2°C)